



- Spécial visa J-1 ou similaire
- Frais médicaux illimités et sans franchise

À PARTIR DE :

85€
/ mois

Cette couverture est conçue spécifiquement pour les détenteurs d'un visa J-1 (ou similaire) à destination des Etats-Unis.

Avec une prise en charge illimitée et sans franchise des frais médicaux, conformément aux critères du visa J-1

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
12 MOIS

RÉSIDENCE

PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR
JEUNE, ÉTUDIANT

DESTINATION
USA ET CANADA

LIMITE D'ÂGE
AVANT 40 ANS

GARANTIES



RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION

Souscription

85 € / mois

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

BAGAGES : à partir de 30 €

Modification de la garantie jusqu'à 3.000 € au lieu de 2.000 €.

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

ANNULATION « VOL SEC » : à partir de 20 €

Remboursement des frais d'annulation jusqu'à 3.000 €.

 infos

• Aucun questionnaire
médical préalable.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum : 2.000 € par assuré franchise : 15 € • Objets de valeur : plafond de remboursement à 50 % du montant de la garantie. 	
 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Illimités	
	EN CAS D'HOSPITALISATION (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)	Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels	
	HORS HOSPITALISATION	• Remboursement 100 % des frais réels	
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	• Remboursement 100 % des frais réels . Max. 300 €	
	FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE PLAFONNÉ SUR LA BASE ET LE TAUX DE REMBOURSEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum en cas d'hospitalisation : 1.000.000 € • Maximum hors hospitalisation : 15.000 € 	
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS (INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)	Frais réels	
	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels	
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels	
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels	
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels	
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE	Billet aller-retour <ul style="list-style-type: none"> • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 € 	
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 € 	
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR	Billet retour simple <ul style="list-style-type: none"> • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 € 	
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet retour simple	
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par assuré : 3.000 €	
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par assuré : 7.500 €	
	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	Maximum par assuré : 5.000 €	
	 INCIDENT VOYAGE	AVANCE DE FONDS	Maximum par assuré : 500 €
		TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS	Frais réels
 IND. ACCIDENT	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL	Par assuré : 8.000 €	
	CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE	Jusqu'à : 40.000 € , franchise 30%	
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum dommages corporels : 4.500.000€ • Maximum dommages matériels : 450.000 € • Franchise par sinistre 80 € 	
	RESPONSABILITÉ CIVILE LOCATIVE INCENDIE, EXPLOSION, DÉGATS DES EAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum : 100.000€ • Franchise par sinistre 80 € 	